

BALADE CROQUIS À L'ALPAGE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Titre	Balade croquis à l'alpage
En bref	Au pied du Moléson, sur le sentier des fromageries, se balader tout en peignant ou dessinant chalets d'alpages et troupeaux.
Descriptif de l'activité	Les sentiers situés au pied du Moléson recèlent d'alpages à croquer au pinceau ou à la pointe du crayon. Lors de cette excursion, Bastian Keckeis, accompagnateur en montagne et dessinateur, donne de précieux conseils permettant d'esquisser paysages, chalet d'alpage, chapelle, troupeaux, et autres éléments typiques de la saison d'alpage. Avec crayon ou pinceau, chaque lieu traversé devient propice à l'émerveillement.
Dates	Samedi 23 août 2025
Horaire	9h45 – 17h
Lieux du rendez-vous	Rendez-vous à Moléson-sur-Gruyères, arrêt de bus Moléson-sur Gruyères (en face de la Pierre à Catillon)
Lieux de l'activité	Moléson-sur-Gruyères, sentier des fromageries.
Programme indicatif	9h45, rendez -vous au parking en face du restaurant la Pierre à Catillon. Depuis là, l'itinéraire monte dans le village, puis direction <i>Le Pèni</i>, pour ensuite redescendre sur Pringy. Lors de la balade, des arrêts sont prévus afin de dessiner ou peindre à l'aquarelle. 17h, fin de l'activité à la gare de Gruyères.
Matériel à prendre avec soi	• Habits adaptés à la météo • Souliers de marche • Pique-nique pour midi • Boisson pour la journée • Bloc ou carnet de papier aquarelle, boîte d'aquarelle, 1 à 3 pinceaux, 1 chiffon, 1 gobelet, 1 crayon graphite, 1 gomme, 1 sac. • Tabouret pliable ou coussin pour s'asseoir
Sécurité	Le participant doit annoncer ses éventuels problèmes de santé et prendre avec lui ses médicaments.
Participants	Dès 12 ans
Nombres (min. – max.)	Minimum 8 adultes, maximum 11 personnes
Niveau	Marche de 7,5 km avec différents arrêts pour dessiner, environ 200 m de dénivellation positive et 500 m de dénivellation négative.
Option	Un pique-nique composé de produits labellisés Parc peut être commandé
Autres informations	Du matériel de dessin peut être emprunté sur demande. Merci de s'annoncer lors de l'inscription.

TRANSPORTS ET ACCÈS

Accès voiture et transports publics	Rendez-vous à Moléson-sur-Gruyères, arrêt de bus Moléson-sur Gruyères (en face de la Pierre à Catillon). Il est possible de paquer au lieu de rendez-vous, mais Attention : l'activité ne finit pas au même endroit qu'elle ne débute . Possibilité de parquer à la gare de Gruyères et de prendre le bus pour se rendre à Moléson, ou l'inverse.	
Horaires des transports publics	Aller	
	Gruyères, gare – Moléson-sur-Gruyères	09h33 – 09h44
	Retour	
	Gruyères, gare – Moléson-sur-Gruyères	17h33 – 17h44
Attention : les horaires sont donnés ici à titre indicatif et sont susceptibles de changer en cours d'année. Horaires à jour sur www.cff.ch		
Covoiturage	Covoiturage possible, réservation obligatoire lors de l'inscription Contact : inscriptions@gruyerepaysdenhaut.ch – 026 924 23 33	

TARIFS

Tarif de base	Dès 12 ans, CHF 60.00
Pique-nique	CHF 15.00 Un pique-nique composé de produits labellisés <i>Produits des parcs suisses</i> peut être commandé et dégusté lors d'une activité Parc ou pour toute autre occasion. - 80g de Gruyère AOP* ou L'Etivaz AOP*, 80g d'un deuxième fromage*, une carotte suisse de préférence bio, deux ballons de pain, un fruit suisse de préférence bio et une douceur régionale. <i>*produits labellisés Produits des parcs suisses</i>

Conditions et termes de l'ACTIVITÉ

Inscription	Inscription obligatoire : inscriptions@gruyerepaysdenhaut.ch +41 (0)26 924 23 33 Dernier délai d'inscription : l'avant-veille à midi
Confirmation	La réservation est considérée comme définitive dès la réception de l'inscription et du paiement total de la somme due. La réservation est confirmée par courriel ou par courrier.
Paiement	Le paiement se fait sur facture avant la participation à l'activité. Aucun paiement n'est accepté sur place.

Annulation

En cas d'inscriptions insuffisantes (nombre minimum de participants non atteint), de mauvaises conditions météorologiques ou pour une raison échappant à ses responsabilités, le Parc se réserve le droit d'annuler l'activité.

En cas d'annulation de l'activité par le Parc, les participants seront informés par téléphone ou par courriel dans les plus brefs délais. Il est évident que les sommes avancées (y compris réservation d'un hôtel ou achat d'un pique-nique) seront remboursées ou pourront servir à l'achat d'une autre activité.

Les conditions d'annulation par les participants sont intégrées aux Conditions générales de vente du Parc. Elles sont envoyées en même temps que la confirmation d'inscription et constituent une partie intégrante des termes et conditions de cette activité. Dès réception du paiement, elles sont réputées connues et acceptées.

Les conditions générales de vente sont disponibles sur le site internet du Parc :

www.gruyerepaysdenhaut.ch/fr/conditions-generales-de-vente



Assurances

Tout participant doit être assuré pour les accidents non professionnels.